



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-sixième session

EUR/RC66/4 Add.1

Copenhague (Danemark), 12-15 septembre 2016

11 septembre 2016

160405

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-troisième Comité permanent du Comité régional de l'Europe – Rapport de la cinquième session

Le présent document est le rapport de la cinquième et dernière session du Vingt-troisième Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR), qui s'est tenue à Copenhague (Danemark) le 11 septembre 2016, préalablement à l'ouverture de la soixante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe. Il doit être lu en parallèle avec le rapport consolidé sur les travaux accomplis par le Vingt-troisième CPCR (document EUR/RC66/4).

Introduction

1. Le Vingt-troisième Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR) a tenu sa cinquième et dernière session à UN City, Copenhague (Danemark) le dimanche 11 septembre 2016, à la veille de l'ouverture de la soixante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CR66).
2. Dans ses observations liminaires, la directrice régionale se félicite de la participation des membres du Vingt-troisième CPCR aux téléconférences organisées depuis la session précédente. Les documents du CR66 ont été finalisés et téléchargés sur le site Web du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe plus ou moins dans les délais prévus. L'inscription des participants s'est achevée la semaine passée, et l'on s'attend à ce que près de 390 personnes viennent assister à la session, dont de nombreuses délégations de haut niveau.

Ordre du jour et programme provisoires du CR66

3. La directrice régionale fait état du programme provisoire du CR66 (document EUR/RC66/3 Rev.1), indiquant que si l'ordre du jour officiel (document EUR/RC66/2 Rev.1) et les événements informels (tels que les déjeuners ministériels et les séances d'information technique) représentent une énorme « charge de travail », celle-ci reste cependant gérable pour le Comité régional.
4. Le lundi 12 septembre 2016, après l'ouverture de la session et l'élection de son bureau, Son Altesse Royale la Princesse Mary de Danemark prononcera un discours. La directrice régionale prononcera ensuite un discours important et fera rapport sur l'activité du Bureau régional (document EUR/RC66/5).
5. La déclaration et le rapport de la directrice régionale feront l'objet d'un débat plus tard dans la matinée, qui sera suivi d'une déclaration de M. Christian Friis Bach, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, au nom du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale.
6. Le rapport du Vingt-troisième CPCR (documents EUR/RC66/4 et EUR/RC66/4 Add.1) et la Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020 seront abordés au début de l'après-midi du lundi. La journée se terminera par l'examen du point 3 de l'ordre du jour provisoire consacré aux questions soulevées par les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif (document EUR/RC66/6), avec un exposé d'un représentant de la Suède, le pays faisant actuellement office de liaison entre le Conseil exécutif et le Comité permanent. Ce point de l'ordre du jour sera abordé conjointement avec plusieurs éléments du point 5 l), à savoir le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, les questions découlant de la réunion intergouvernementale à participation non limitée consacrée à la réforme de la gouvernance, ainsi que les réformes gestionnaires (en particulier celles liées à la responsabilisation et à la conformité).
7. Les États membres ont exprimé un vif intérêt pour le programme provisoire de la matinée du mardi 13 septembre, qui permettra notamment d'examiner les rapports de

situation à mi-parcours sur la mise en œuvre de Santé 2020 (document EUR/RC66/16) et du Plan d'action européen pour le renforcement des capacités et services de santé publique (document EUR/RC66/19), ainsi que la place de la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (document EUR/RC66/17) et ses liens avec Santé 2020. En fin de matinée, le Comité régional se penchera sur le cadre d'action sur la prestation de services de santé intégrés (document EUR/RC66/15), tandis que l'après-midi du mardi sera consacrée aux plans d'action sur la santé des réfugiés et des migrants (document EUR/RC66/8), et sur la santé sexuelle et génésique (document EUR/RC66/13).

8. Après l'allocution du directeur général dans la matinée du mercredi 14 septembre, le Comité régional examinera les activités de l'OMS en cas de flambées épidémiques et de crises, ainsi qu'une stratégie pour la santé et le bien-être de la femme dans la Région européenne de l'OMS (document EUR/RC66/14). Une séance privée se tiendra au début de l'après-midi afin de procéder à des élections et des désignations, et le reste de la journée sera consacré aux plans d'action sur le VIH (document EUR/RC66/9) et l'hépatite virale (document EUR/RC66/10).

9. Le dernier jour de la session, le jeudi 15 septembre, le Comité régional abordera l'avant-projet de budget programme de l'OMS 2018-2019 (document EUR/RC66/27), ainsi que le Plan d'action pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans la Région (document EUR/RC66/11), et le Plan d'action en vue de renforcer l'utilisation des bases factuelles, de l'information et de la recherche à des fins d'élaboration de politiques (document EUR/RC66/12) (ce dernier a d'ailleurs fait l'objet d'un vaste exercice de consensus). L'examen de rapports de situation est également inscrit au programme, et le Comité régional se prononcera sur les dates et lieux de ses prochaines sessions ordinaires. Le rapport de la session sera préparé pour être ensuite approuvé par voie électronique.

10. Outre l'ordre du jour officiel, des activités informelles seront organisées, à savoir deux déjeuners ministériels, quatre séances d'information technique, plusieurs petits-déjeuners de travail, ainsi que des événements parallèles organisés par les candidats potentiels au poste de directeur général de l'OMS.

11. Le représentant du pays faisant office de liaison entre le Conseil exécutif et le Comité permanent attire l'attention sur une séance d'information organisée au cours de la pause-café de l'après-midi du mardi 13 septembre, et consacrée à une réunion qui se tiendra à Stockholm (Suède) en octobre 2016 sur la suite donnée à Santé 2020 dans les pays nordiques et les États baltes.

12. La vice-présidente se félicite des thèmes choisis pour les séances d'information technique car ils revêtent une haute importance pour la Région européenne de l'OMS.

Projets de résolution et de décision pour le CR66

13. La directrice régionale rappelle que, lors de la quatrième session, le Vingt-troisième CPCR a convenu que les États membres disposeraient d'un délai d'un mois à compter de cette session pour soumettre leurs observations initiales sur les projets de résolution. Elle estime que cette nouvelle procédure a bien fonctionné, et que le Vingt-quatrième CPCR pourrait souhaiter l'évaluer lors de sa deuxième session. D'autre part,

sa décision de prolonger la date limite pour la réception des commentaires et observations des États membres sur les documents n'a pas remporté autant de succès.

14. La directrice exécutive, Partenariats stratégiques, et représentante de l'OMS auprès de l'Union européenne signale que, conformément à l'article 22 ter du règlement intérieur du Comité régional de l'Europe, l'Union européenne a récemment présenté de nouvelles propositions d'amendements à quatre projets de résolution (relatifs à la santé des réfugiés et des migrants ; au VIH ; aux bases factuelles, à l'information et à la recherche ; et à la Déclaration de Minsk). La directrice régionale fait observer que, si les membres du Comité permanent originaires de pays de l'Union européenne ont des réserves quant aux modifications proposées, ils doivent se saisir de cette question lors des réunions de coordination de l'Union européenne tenues chaque matin au cours de la session.

Déclarations à prononcer par des membres du CPRC pendant le CR66

15. Le président explique qu'il a élargi le contenu de sa présentation du rapport du Vingt-troisième CPRC pour faire mention du sous-groupe du CPRC sur l'accélération de l'application du Règlement sanitaire international (2005). La vice-présidente indique que sa déclaration sur la réforme de l'OMS a été modifiée pour mettre en évidence la réforme de l'action d'urgence et la nécessité de l'aligner sur les activités menées au niveau mondial. À cet égard, un membre du Comité permanent demande que référence soit faite aux trois niveaux de l'Organisation (mondial, régional et national).

Comité des pouvoirs

16. Le CPRC convient que le Comité des pouvoirs devra avoir une composition similaire à celle de l'année dernière et décide que pour le CR66, il doit se composer du bureau du Vingt-troisième CPRC et du membre de l'Islande, avec le soutien du service juridique de l'OMS.

Autres questions à l'ordre du jour

17. Les membres sortants du Comité permanent se félicitent de l'excellente coopération dont ils ont bénéficié au sein du Comité, et du soutien apporté par le secrétariat et la directrice régionale.

= = =